

Paris, le 29 juillet 2020

Communiqué de presse

Laurence Maillart-Méhaignerie rejoint la commission spéciale pour l'examen du projet de loi « ASAP » à l'Assemblée nationale

La commission spéciale créée à l'Assemblée nationale pour l'examen du projet de loi d'Accélération et de simplification de l'action publique (dite loi « ASAP ») s'est réunie pour la première fois ce mercredi 29 juillet. La députée d'Ille-et-Vilaine Laurence Maillart-Méhaignerie a été désignée pour prendre part aux travaux de cette commission.

« Ce projet de loi marque une nouvelle étape dans la transformation de l'action publique. Il permettra de répondre aux attentes de nos concitoyens en termes de transparence, de proximité et de confiance de leurs relations avec l'administration », réagit Laurence Maillart-Méhaignerie. « La simplification de l'action publique doit permettre une administration plus efficace, plus proche des territoires et des citoyens. Nous allons aussi mener un travail conséquent pour accélérer la transition écologique et développer l'activité et l'emploi sur les territoires. Ces réformes révèlent toute leur importance dans le contexte de la relance post-crise sanitaire ».

Le texte procède à la déconcentration d'une quinzaine de décisions administratives, qui nécessitent une disposition législative. Trois domaines sont concernés : la culture, l'économie et la santé.

Plusieurs mesures de simplification des démarches administratives sont prévues comme :

- la dispense de justificatifs de domicile pour l'obtention de certains titres (par exemple les cartes d'identité, les passeports ou les permis de conduire) ;
- la modernisation de la **procédure d'inscription à l'examen pratique du permis de conduire** (un nouveau service est créé afin que les candidats puissent directement ou par le biais de leur auto-école réserver une place d'examen via internet) ;
- la suppression de l'obligation de fournir un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour les enfants.

Ce projet de loi concrétise plusieurs engagements pris par le Gouvernement à la suite du grand débat national en vue de transformer l'action publique. Il vise à rapprocher l'administration du citoyen, à simplifier les démarches des particuliers et à faciliter le développement des entreprises, en accélérant les procédures administratives. Il avait été présenté au Conseil des ministres du 5 février dernier et adopté par le Sénat en première lecture avec modifications le 5 mars.

Laurence Maillart-Méhaignerie, Députée d'Ille-et-Vilaine

Contact presse : 06 87 05 44 36

Assemblée nationale – 126 rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP

laurence.maillart-mehaignerie@assemblee-nationale.fr

www.lmaillartmehaignerie.fr